

Bilan 2020

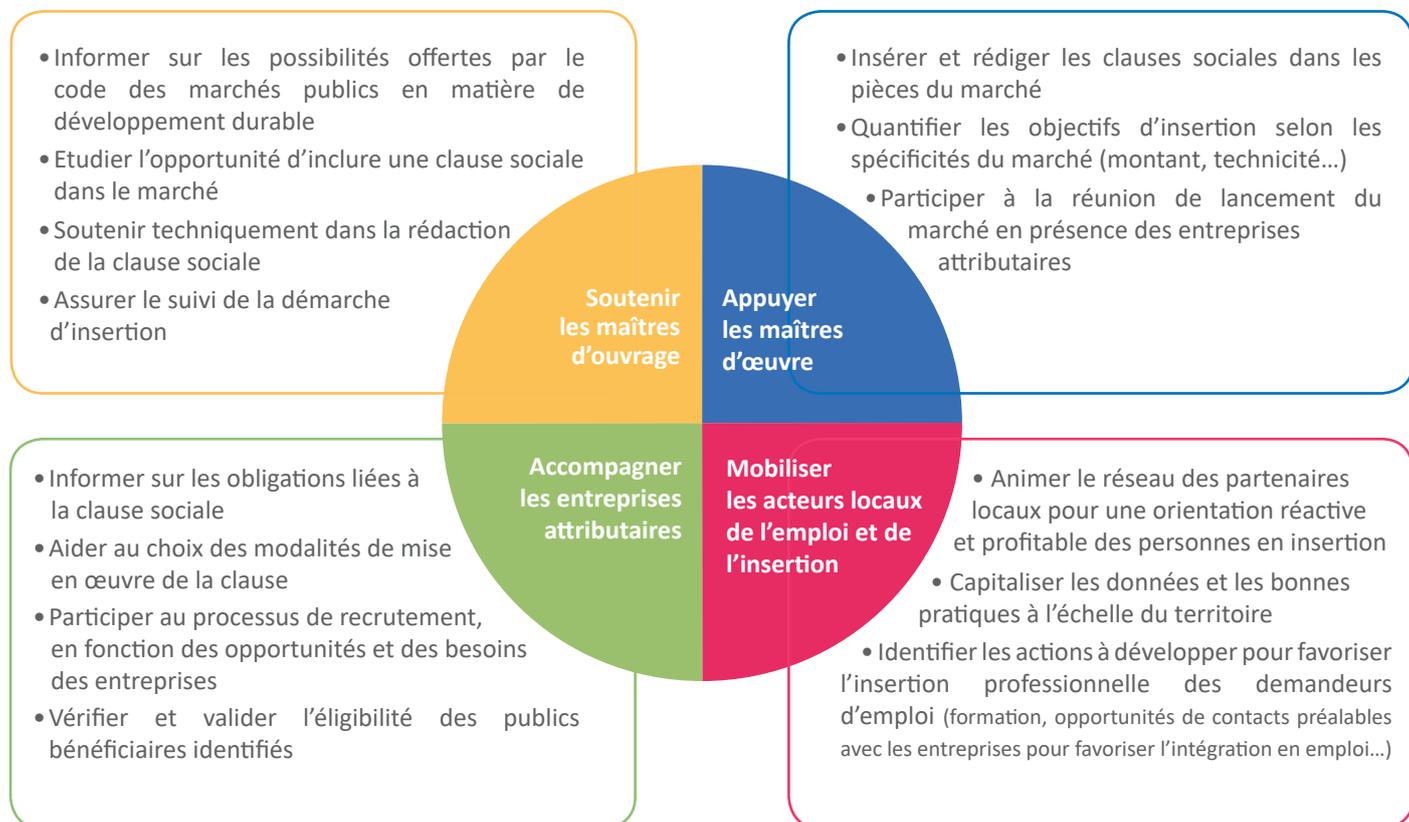


Un levier pour l'emploi sur Terres de Lorraine

- Plus de 35 500 heures de travail, soit environ 20 ETP
- Une mobilisation de tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion
- 82 entreprises impliquées dans une démarche d'insertion
- 173 personnes ayant bénéficié d'une insertion professionnelle
- 32 CDI, 41 CDD, 16 contrats en alternance et 65 missions intérimaires

● Un guichet territorial au service des maîtres d'ouvrage et des entreprises

Depuis 2010, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et la Maison de l'Emploi Terres de Lorraine mutualisent leurs moyens pour mettre à disposition des donneurs d'ordre et des entreprises un Guichet territorial Clauses d'insertion.





● Des secteurs d'activités diversifiés

L'usage de la clause sociale nécessite une implication forte des maîtres d'ouvrage. Leur investissement dans la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable permet de promouvoir l'insertion professionnelle et d'établir un lien direct entre les personnes éloignées de l'emploi et la réalité du monde du travail.

En 2020, ce sont ainsi 36 donneurs d'ordre qui ont contribué au développement local de l'emploi.

La pluralité des marchés favorise la construction de parcours d'insertion plus qualifiants. Cette diversité se traduit dans une palette de métiers qui favorise l'accès à l'emploi à un plus grand nombre de profils et donc de personnes.

● Répartition des heures réalisées en 2020 par secteur d'activités



BLANCHISSERIE
Nouvelle venue dans le domaine de la clause et ce grâce aux marchés réservés: la blanchisserie.

3002 heures



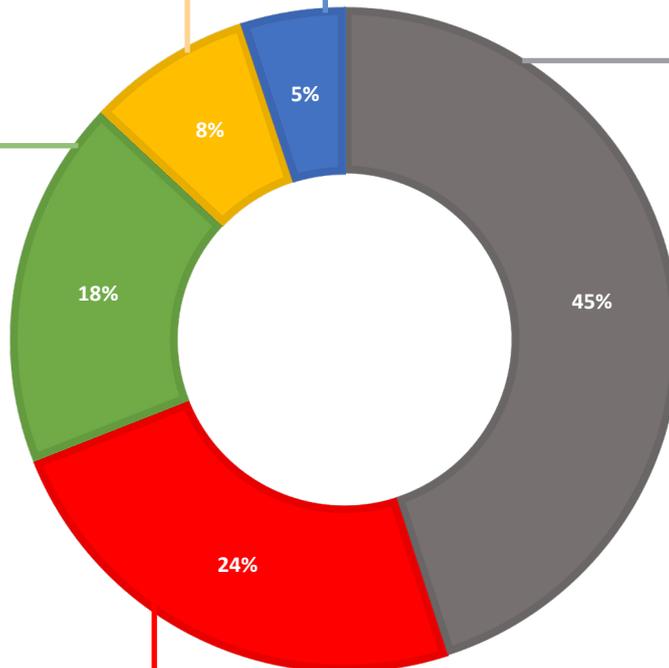
ENVIRONNEMENT
Bûcheronnage, voix ferrées, entretiens espaces verts et espaces naturels.

1804 heures



TRANSPORT
Suite à la pandémie et au confinement, les écoles ont fermé et les transports ont cessé. Ce qui explique la diminution des clauses dans le transport pour 2020.

6432 heures



BATIMENT
il conserve son monopole dans la clause pour 2020

15767 heures



ENTRETIEN DES LOCAUX
Pour les mêmes raisons que le transport, à savoir le covid 19, mais cette fois-ci de manière positive, les besoins en nettoyage ont augmenté et ont entraîné une nette progression de la clause dans le domaine de l'entretien des bâtiments.

8527 heures

● Des entreprises qui s'impliquent

Les entreprises sont des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre opérationnelle des clauses sociales.

Derrière les métiers, **ce sont des chefs d'entreprises et des salariés qui contribuent aux évolutions de parcours professionnels** et parfois à des reconversions en faisant émerger des compétences et des potentiels.

82

entreprises

ont participé à la mise en oeuvre des clauses d'insertion.

3 D'est ◦ A4m ◦ Abm ◦ Actp
 Est ◦ Agil ◦ Agri Tp ◦ As Peinture ◦
 B2x◦BainvilleEts◦Baldini◦Baum◦Berthold◦Boucherez◦
 Caronet ◦ Chevrier ◦ Cif Bat ◦ Circet ◦ Clement Sas ◦ Cm2e
 ◦ Colas ◦ Concept Pvc ◦ Coved Centre Lorraine ◦ Dannenb
 Deobat ◦ Derichebourg Proprete ◦ Dma Dupasquier Autocar &
 Richard ◦ Eco Chauffe System ◦ Eiffage Energie Eif Construction
 Lorraine ◦ Eml Interactive ◦ Engie Ineo ◦ Revetement ◦ Eurovia Ludres ◦
 Fcge Sarl ◦ Ferro Tech France ◦ 2000 ◦ Galopin ◦ Henrion ◦ Holtzinger-Sas
 Schott-Linden Décoration ◦ Hurstel Sa ◦ Id Verde ◦ Ideal Creation ◦ Kayalar
 Lacbtp ◦ Lagarde Et Meregnani Sas ◦ Laurent Daniel ◦ Leg N
 Lor Tp ◦ Lorraine Energie Sas ◦ Losange Deploiement ◦ Ma Freres ◦
 Mairel ◦ Menuiserie Couval ◦ Menuiserie Joly ◦ Men Receveur
 ◦ Nicolas Toiture ◦ Pariset Stephane ◦ Pbs ◦ Presti Facades ◦
 Pyramide ◦ Rstp ◦ Sbtp ◦ Serrurerie Service ◦ Solemo ◦ Soprema
 ◦ Spm Entreprises Sas ◦ Stirchler ◦ Strat Vigilec Sag ◦
 Stts ◦ Stv Travaux Publics ◦ Tech Elec ◦ Transdev ◦
 Veolia Energie

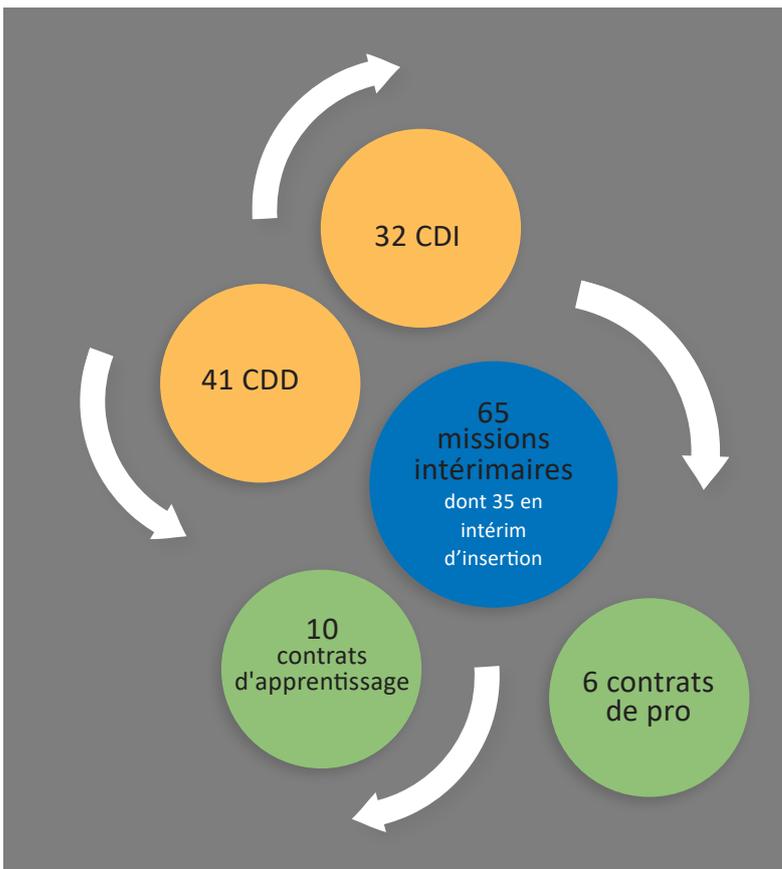
● Un véritable levier vers l'emploi

Qu'elles permettent d'acquérir une 1^{ère} expérience dans un métier ou de retrouver le chemin du travail après une période d'inactivité professionnelle...

Qu'elles correspondent à une mission intérim d'une semaine, à un CDD de 2 mois ou encore à un contrat de professionnalisation de 6 mois...

Les clauses d'insertion constituent une étape dans un parcours vers l'emploi durable.

Les modalités de mise en œuvre des clauses d'insertion utilisées en 2020



En 2020, l'embauche directe, comme modalité de mise en œuvre des heures d'insertion, prend le pas sur le recours à l'intérim pour devenir la plus utilisée. Près de 36% des heures d'insertion, soit 12 762 heures, ont été réalisées par des personnes éligibles à la clause d'insertion, directement recrutées par des entreprises.

- Zoom sur l'embauche directe : en raison du contexte sanitaire, les entreprises ont maintenu plus longtemps les personnes en CDD pour palier à l'absence de profils proposés par les agences d'interim.

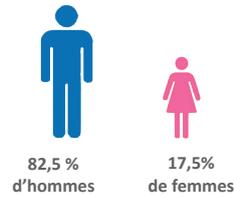




● 173 personnes en insertion positionnées

Les clauses d'insertion ont vocation à permettre à des personnes en rupture professionnelle de se réinsérer dans le monde du travail ou à des jeunes en difficulté d'accéder à un premier emploi.

Parmi les personnes positionnées en 2020 :



54 étaient salariées d'une structure d'insertion par l'activité économique. Elles sont intervenues sur des clauses d'insertion ponctuellement dans le cadre de leur emploi au sein d'une entreprise d'insertion, d'une entreprise adaptée, d'une association intermédiaire ou d'un chantier d'insertion.

90 étaient accompagnées par les acteurs de l'emploi (Pôle emploi, Mission Locale, Espaces emploi...). Elles ont bénéficié d'un contrat de travail spécifiquement dans le cadre des clauses d'insertion (mission intérim classique ou d'insertion, CDD, CDI...).

55 % des personnes ayant signé un contrat spécifiquement dans le cadre des clauses d'insertion résident sur le territoire Terres de Lorraine

Répartition des personnes positionnées par statut prioritaire*



* Une personne peut cumuler plusieurs statuts mais un seul critère prioritaire est retenu.

** Autres : bénéficiaires de l'ASS, ATA...

● Un tremplin vers l'emploi

Suite à leur 1er positionnement dans le cadre des clauses d'insertion, **près de 70 % des personnes ayant travaillé en 2020 sont en emploi 6 mois** après cette première étape, et 58 % à 12 mois.

